ERASME
institut du travail social

DIPLÔME D'ÉTAT
MONITEUR ÉDUCATEUR

Toulouse | Montauban | Mane

LE MÉTIER, LES MISSIONS

Le **Moniteur Educateur** participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs **capacités de socialisation**, **d'autonomie, d'intégration** et d'**insertion**, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

NOS POINTS FORTS

Taux de **réussite élevés** (2025) **:**
CFA : 100%
Initial : 88.24%

Méthode active et culture de l'**éducation populaire**

Découverte de l'**économie solidaire**

Mobilité **internationale**

LE CONTENU DE FORMATION

BC1 : 420 heures
Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours.

BC2 : 380 heures
Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive.

BC3 : 150 heures
S'inscrire dans un travail d'équipe et partenariat pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours.

2 ans | 4 semestres

950h de formation théorique + **1 050 heures** de formation pratique

Niveau 4 - RNCP 39643 - Enregistré par France Compétence le 01/09/2024

L'ADMISSION EN FORMATION

Pré-requis
POUR CANDIDATER
Pas de diplôme exigé

ORAL DE SÉLECTION
Pour l'ensemble des candidats
Tarif : 70€*

**Sur la base des tarifs rentrée 2025*

Pour les candidats ayant déjà un employeur, la procédure d'admission est différente. Conformément à l'**Arrêté du 5 juillet 2024** relatif au diplôme d'État de Moniteur Educateur, sont **admis de droit en formation** à la suite du dépôt de leur dossier de candidature :

- Les lauréats de l'Institut de l'engagement,
- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'Etat de Moniteur Educateur.

+ Informations sur notre site

DISPENSES & ALLÉGEMENTS

L'**Article 3 de l'arrêté du 18 mars 2025** et son **annexe VI** précise les dispenses, de certifications et d'allégements selon le diplôme détenu par le candidat.
Les demandes de dispense ou d'allégement sont étudiées dès votre admission en formation, lors d'un entretien de positionnement.

LES FINANCEMENTS POSSIBLES DE VOTRE FORMATION

- **Etudiants, demandeurs d'emploi :** financement Région
- **Salariés (contrats de professionnalisation, apprentissage...)** : financement OPCO, plan de formation employeur, Transition Pro...

LES CONTACTS UTILES

contactpeda@erasme.fr | 05 61 19 27 60 | www.erasme.fr | @Erasme

Vous êtes en situation de handicap ? Cette formation s'adapte à vos besoins !
Contactez le référent handicap : referenthandicap@erasme.fr

INFOR125 - Plaquette courte DEME - V05 – 05-11-2025